



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à 20 heures, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Rémi BANDRAC, Mme Françoise RIVIERE, Mme Véronique MARGUERITE, M Pierre PAUMIER, Mme Maud MAHLER, Mme Sylvie LANGLOIS, M Frédéric NIGEN, Mme Odile LEREBOURS, M Gérard TOUYON, M Didier MAITREL

ABSENT EXCUSE : M Daniel BOUR donne pouvoir à Mme Véronique MARGUERITE, M Michel POUTEAU donne pouvoir à M. Didier MAITREL,

ABSENT :

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018.
M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point concernant une demande de subvention APCR pour le projet de requalification du centre bourg, Place du Calvaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT RUE DES ECOLES

Par courrier du 12 avril 2018, la SL PROMOTION, a saisi la commune afin de procéder à la rétrocession à titre gracieux des voiries et des espaces verts du lotissement ainsi que les trottoirs situés, rue des écoles en bordure du lotissement.

Il est précisé que cette cession a lieu dans le cadre de la convention signée entre la Commune d'Anisy et le lotisseur en date du 2 avril 2013 à titre gratuit, que la réception des travaux a eu lieu le 28 décembre 2017. (Procès-verbal en pièce jointe de la délibération).

Les parcelles concernées sont cadastrées en section AC:

- 184 pour 00ha 04a 67ca
- 185 pour 00ha 01a 55ca
- 186 pour 00ha 00a 04ca

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la dite rétrocession de la voirie, espaces verts et trottoirs situés Rue des Ecoles en bordure de lotissement parcelles cadastrées :

- AC 184 pour 00ha 04a 67ca
- AC 185 pour 00ha 01a 55ca
- AC 186 pour 00ha 00a 04ca

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes autres pièces à intervenir et dit que les frais d'acte de la cession à titre gratuit seront à la charge de la SL PROMOTION ;

AUTORISE l'incorporation dans le domaine public communal des dites parcelles.

2/ RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT **« Lotissement du Bois »**

Vu la délibération du 30 mars 2017 dans laquelle le Conseil Municipal approuve la demande faite du transfert de propriété de la voirie, des espaces verts et des réseaux du lotissement du Bois dans le domaine public de la commune et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les formalités et signer les documents nécessaires à cette affaire

Qu'il y a lieu de préciser que la cession porte sur les parcelles suivantes :

Les parcelles cadastrées section AB :

1. 220 pour 1a 62ca
2. 322 pour 3a 57ca
3. 327 pour 2a 17ca
4. 334 pour 7a 7ca

La rétrocession est demandée pour l'euro symbolique avec prise en charge par la commune des frais de notaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et suivant acte à recevoir par Maître CHUITON Notaire à Caen à l'euro symbolique des dites parcelles et tous documents nécessaires à cet effet. Et dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE l'incorporation dans le domaine public communal des dites parcelles.

3/ CONVENTION D'ANIMATION POUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Depuis 2011, le département du Calvados subit l'invasion des frelons asiatiques, causant de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Cœur de Nacre a signé la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique en 2018.

Ce programme se décompose comme suit :

- Actions de sensibilisation, information et prévention
- Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- Gestion de destruction de nids de frelons asiatiques.

La FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Les communes du Calvados bénéficient des actions d'animation dans le cadre de l'adhésion de leur EPCI.

Les communes doivent s'engager :

- déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés jusqu'au 31/12/2018
- prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelon asiatique signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110€, dans la limite de l'enveloppe de 66000€ d'aide votée) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention 2018 de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

4/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RUE DE CAMBES AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux d'aménagement d'un trottoir Route de Cambes :

- EUROVIA pour un montant HT 37866.00€
- Entreprise LETELLIER pour un montant HT 29146.25€
-

La commission au vu les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Le prix (80%)
- La valeur technique au regard du mémoire technique présenté (20%)

A retenue l'offre de la société LETELLIER.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION APCR POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG, PLACE DU CLAVAIRE, TRANCHE 1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 octobre 2017 le conseil municipal a approuvé le projet de requalification du centre bourg, place du Calvaire et de sécurisation de la rue principale. Selon l'étude préalable le coût prévisionnel des travaux de la tranche 1 liée à la requalification de la place du Calvaire s'élèvent à 274 520 € HT. Cette phase du projet est susceptible de bénéficier d'une subvention APCR sur la durée d'un contrat de 4 ans au taux de 30% et un plafond de subvention de 40 000€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention APCR
- La subvention s'établit sur la durée d'un contrat de 4 ans et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

5/ Informations et Questions Diverses

- Commission ad hoc le mercredi 2 mai avec le maître d'œuvre : Point sur les modifications attendues de l'avant-projet présenté, calendrier du projet.
- Démarrage des travaux route de Cambes prévu le 14 mai 2018.
- Réclamation des Riverains « Rue du Clos Saint Pierre » épandage de pesticides le 11 avril. Un courrier a été adressé à l'agriculteur en rappel de la réglementation.
- Mairie de Basly : Communication début avril de la liste des nouveaux inscrits à l'école maternelle à ce jour : 11 enfants. Basly = 7 enfants. Colomby-Anguerny = 3 enfants. Anisy = 1 enfant

- Atribus : Démontage des mobiliers ont commencé vendredi 20 avril. Pose des nouveaux mobiliers prévus entre les semaines 18 et 20 (fin mai). Des arrêts provisoires ont été installés par le département pour informer que les arrêts restent bien desservis.
- Syndicat de la Vallée du Dan : Restitution de la phase 1 du diagnostic EU du Syndicat de la Vallée du Dan. Réunion prévue 16 avril à Anguerny
- Cérémonie du 8 mai à 9h30 au monument aux morts d'Anisy.
- Inauguration Aire de jeux : vendredi 1^{er} juin à 18h30 sur place en présence de Corinne FERET Sénatrice du Calvados et de Franck JOUY Président de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, cofinanceurs de ce projet.

La séance est levée à 21H30 .